

REPUBLIQUE FRANCAISE

Les Monts de Genève, Haute-Savoie - France

Établissement Public rattaché à Annemasse Agglo
et la Communauté de commune du Genevois
Siège : Place de la Gare – 74100 ANNEMASSE

DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS

N° 2023-19

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ DE DIRECTION**

Séance du : 15 novembre 2023

Nombre de membre du comité de direction : 19

Nombre de membre présents ou représenté : 16

Président de séance : Monsieur ANTOINE

Secrétaire de séance : Madame BERTAL

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (4) Messieurs ANTOINE, AEBISCHER, MEHDI. Madame MARTIN est représentée par Monsieur ANTOINE.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (3) Monsieur DE VIRY. Monsieur BARANSKI et Madame CACOUAULT sont représentés par Monsieur DE VIRY.

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (9) Messieurs MOUCHET, TANOUS, BARONNET, DANNECKER, Mesdames COUCHOURON, BERTAL. Monsieur VINCI est représenté par Monsieur MOUCHET. Madame BUSSAT est représentée par Madame BERTAL. Monsieur TOUTAIN est représenté par Monsieur BARONNET.

Membres de L'Office de Tourisme des Monts de Genève : Mesdames INCANDELA Directrice Générale, AVICE Chargée de mission administrative et gestionnaire de la taxe de séjour, RAMAULLY Directrice Adjointe et Responsable Marketing-Communication, Monsieur LAURENT Responsable Commercial.

OBJET : DÉLIBÉRATION – APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DES PARTENARIATS 2024

Vu l'article L134-6 du code du tourisme,

Vu l'article 13 des statuts de l'EPIC Monts de Genève qui prévoit que le budget de l'EPIC comprend notamment en recette le produit des recettes commerciales,

Vu la délibération 2010-10, portant création de la régie de recettes,

Considérant qu'il est nécessaire pour l'office de tourisme des Monts de Genève, de fixer les principaux tarifs appliqués pour les prestations couramment utilisées en direction des socioprofessionnels, des communes et des associations,

Considérant la grille tarifaire 2024 présentée lors du Comité de direction et annexée à la délibération,

En cas d'impayé dans les 30 jours après facturation et procédures de relance, l'Office de tourisme des Monts de Genève se réserve le droit de lancer la procédure de recouvrement auprès du Trésor Public.

Au vu de cet exposé le Comité de direction,

APPROUVE à l'unanimité la grille tarifaire des partenariats pour l'année 2024.

M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.

Le 15 novembre 2023

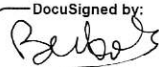
Affiché ou notifié le 15 novembre 2023

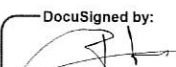
Ainsi fait et délibéré en séance,

Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance
Madame BERTAL

Le Président
Monsieur ANTOINE

DocuSigned by:

A0AD4F0AC8C744D...

DocuSigned by:

CCAE61D97DAE479...

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier
27 NOV. 2023
ARRIVEE
4

